



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Centrale de stockage d'énergie par batterie et création d'un poste de transformation 90/33kV sur la commune de Romagny Fontenay

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

RENew Sun

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

FONTES JEROME

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
32. Construction de lignes électriques aériennes en haute et très haute tension.	Examen cas par cas : Postes de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 kilovolts, à l'exclusion des opérations qui n'entraînent pas d'augmentation de la surface foncière des postes Déclaration ICPE pour l'installation de stockage batterie au titre de la rubrique 2925

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur la création d'un poste privé de raccordement au réseau de transport d'électricité (RTE) en 90 kV, couplé à une installation de stockage d'énergie par batteries lithium-ion d'une puissance installée de 25 MW et d'une capacité de stockage de 70 MWh.

L'infrastructure comprendra :

- 14 conteneurs batteries de type 20 pieds, identiques et répartis sur la plateforme ;
- 7 conteneurs techniques intégrant les convertisseurs et transformateurs HTA (20 kV).

L'énergie transite ensuite vers un poste préfabriqué de 27 m² accueillant des équipements HTA et BT dont un transformateur BT.

Depuis ce poste l'énergie transitera vers un bâtiment de contrôle commande de 75m² dans la zone HTB comportant notamment des cellules HTA 20 kV, des baies de protection et de comptage, un système SCADA pour la supervision, un TGBT, un local pour RTE.

L'électricité est ensuite injectée dans un transformateur élévateur 20/90 kV raccordé au réseau RTE.

L'installation comportera également des éléments de sécurité : cuve incendie de 120m³, cuve de retention des eaux d'extinction de 120m³, aire de pompage, voiries, parking merlon paysager de stockage des terres, noue et bassin

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objet la création de moyens de stockage d'énergie destinée à optimiser la gestion du réseau électrique. Il permettra d'absorber les excédents de production (en période de faible demande ou forte injection renouvelable) et de restituer l'énergie lors des pointes de consommation ou d'un déficit de production. Il vise également à fournir des services systèmes (réglage de fréquence, réserve rapide, lissage de production) au Réseau de Transport d'Électricité (RTE).

Le système de stockage repose sur la technologie Lithium-ion. Les batteries sont constituées de cellules électrochimiques assemblées en modules, puis intégrées dans des conteneurs standard 20 pieds, chacun offrant une capacité unitaire de 5 MWh.

Les conteneurs batteries sont configurés par groupes de deux unités, chacun raccordé à un Système de Conversion de Puissance (PCS) bidirectionnel composé d'un convertisseur et d'un transformateur (0,6/33kV) également conteneurisé. L'installation regroupera 14 conteneurs batteries, représentant une capacité énergétique installée de 70 MWh, et 7 PCS.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Préparation du terrain

Clôture du site, terrassement, création des accès et voiries interne, création des noues et bassin d'infiltration, création d'un merlon de stockage des terres et talus pour haie.

Mise en place de réseaux enterrés (électricité, fibre, mise à la terre, eaux pluviales),

Pose d'un sol stabilisé (graves compactées perméable ou béton dans la zone de charge) pour accueillir les équipements.

Travaux de génie civil

Construction de fondations pour les containers batteries (plots ou longrines),

Construction des fondations pour le poste électrique et le bâtiment de contrôle commande,

Construction de la fondation pour le transformateur haute tension (90/20 kV) et de la cuve de rétention,

Installation citerne incendie et de rétention des eaux d'extinction,

Creusement de tranchées pour les câbles.

Installation des batteries et convertisseurs

Livraison et installation des 14 containers de batteries lithium-ion,

Livraison et installation des 7 ensemble PCS et transformateurs HTA,

Raccordement containers et PCS.

Poste électrique HTA (20 kV)

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En exploitation la centrale fonctionnera sous différents modes :

- Mode de charge : la centrale prélève de l'énergie du réseau.
- Mode de décharge : la centrale injecte de l'énergie sur le réseau.
- Mode veille/stationnaire : la centrale est disponible à tout moment pour de la charge ou de la décharge suivant le pilotage du réseau.

Son fonctionnement ne nécessite pas de présence humaine sur site de manière permanente, il est supervisé en continu à distance (7j/7, 24h/24) : état de la charge, température, tension des cellules, défauts, état des équipements de sécurité. Un réseau de caméra permet un contrôle visuel de l'ensemble de la centrale.

La maintenance sur place va consister à des inspections visuelles, des resserrages, le remplacement périodique de composants, des nettoyages, des vérifications des capteurs et en curatif le remplacement d'équipements. L'ensemble ne génère que très peu de passage sur site (quelques jours par an). Les espaces libres, noues et haies périphériques seront aussi régulièrement entretenus.

Les systèmes de batteries containerisés qui seront utilisés seront certifiés sous la norme UL 9540A et intégreront une conception et des éléments de sécurité redondants pour éviter tout phénomène d'emballement thermique des cellules : les systèmes de gestion des batteries contrôlent automatiquement le fonctionnement et coupent l'alimentation électrique en cas de défaillance (en tension, intensité), en cas de détection de chaleur, de fumée. Un système d'extinction aérosol est également présent dans chaque unité pour étouffer les départs de feu.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis au régime de déclaration au titre des ICPE, rubrique 2925 "ateliers de charge d'accumulateurs" et fera l'objet d'un dépôt de permis de construire (PC).

Le projet pourra faire l'objet d'une déclaration IOTA, rubrique 2.1.5.0, si l'étude hydrologique le requière.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise hors tout sur la parcelle :	7500 m ²
Zone de charge imperméabilisée :	1 000 m ² , dont 26m ² de plot
Zone en graves compactées perméables (2 Bâtiments, 2 cuves et cuve de rétention transformateur HTB) :	fondation béton
Zone en herbe (noue et bassin d'infiltration, zone libre) :	3 600m ² dont imperméabilisée
	352m ²
	2 900m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 1 Voie : Route de la Minardière

Lieu-dit :

Localité : Romagny Fontenay

Code postal : 5 0 1 4 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 0 ° 5 8 , 2 2 " 2 Lat. : 4 8 ° 3 9 , 5 3 " 4

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 0 0 ° 5 8 , 2 5 " 4 Lat. : 4 8 ° 3 9 , 5 2 " 9

Point de d'arrivée : Long. : 0 0 ° 5 8 , 2 9 " 1 Lat. : 4 8 ° 3 9 , 4 9 " 2

Communes traversées :

Romagny Fontenay

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Zone agricole de l'ancien POS
RNU

ⁱ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Au plus proche : BOIS ET CHAOS ROCHEUX DES ROCHES GRISES, ZNIEFF I, 1km au sud est. Annexe 1 Carte milieu naturel
En zone de montagne ?	☐	☒	Sans objet
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Sans objet
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Sans objet
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Au plus proche PNR Normandie Maine à 4km au sud-est. Annexe 1 Carte milieu naturel

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Sans objet
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Au plus proche : Zone tampon du site Unesco Mont Saint Michel et sa baie à 500m au sud (distance au Mont Saint Michel 40 km) Annexe 2 Carte Sites et paysage
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Au plus proche zone humide dans la parcelle en limite de la zone retenue sur la parcelle, inventaire des ZH du Sage Selene. Annexe 3 Carte des zones humides
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	Hormis le risque important Radon, la zone d'étude n'est pas couverte par un PPRN ou PPRT avec un risque particulier. Annexe 5 Rapport géorisque
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	Sans objet
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Sans objet
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Sans objet
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Sans objet
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Au plus proche : 2,3km environ du site de la Grande Cascade de Mortain Annexe 2 Carte Sites et paysage

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Au plus proche : SIC Vallée de la Sée 4,2km au Nord Annexe 1 Carte milieu naturel
D'un site classé ?	☐	☒	Au plus proche : Rochers de l'Abbaye Blanche à Mortain, 2,5km Annexe 2 Carte Sites et paysage

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Sans objet
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet n'aura pas d'impact sur les masses d'eau souterraines. La surface imperméabilisée se limitera à 1 000 m ² dans la zone de charge principalement, soit environ 14% de l'emprise du projet. Les pistes et aire de circulation seront en graves compactées perméables. Les eaux de ruissellement seront infiltrées sur place dans des noues enherbées et un bassin d'infiltration.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	La couche superficielle de terre végétale issue des travaux de terrassement sera stockée sur le site en merlon et pour la constitution de talus pour la plantation de haie.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Des apports en graves (20/80 et 0/31.5) seront nécessaires pour la constitution des pistes et plateforme. Du béton sera coulé pour la réalisation des fondations (plot pour les containers et les équipements électriques HTB, dalle pour le bâtiment).
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Sans objet

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet ne nécessite pas d'eau potable ou d'assainissement.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet s'implante dans une parcelle en grande culture en rotation Maïs grain/Maïs ensilage qui ne présente aucun enjeu en terme d'habitat, dans une zone de densité de haie moyenne (8-11km /km²) . Il n'engendrera aucune coupe de haie, l'accès se fera depuis la route par l'ouest en utilisant une trouée existante de 25m. Environ 250 m de haie sur talus seront plantés en périphérie en plus du merlon de stockage des terres qui sera paysagé.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Au plus proche : SIC Vallée de la Sée 4,2km au Nord Annexe 1 Carte milieu naturel
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet s'implante dans une parcelle actuellement exploitée en agriculture ce qui n'empêche pas sa réalisation celui-ci étant une infrastructure d'intérêt collectif. L'emprise de 0,75 ha a été limitée au maximum.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Annexe 5 Rapport géorisque
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Annexe 5 Rapport géorisque La zone est en secteur de risque radon important, ce qui est sans conséquence pour le projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Sans objet
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Sans objet

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Seul le chantier génère un surcroît de trafic. En exploitation les déplacements sont négligeables.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les systèmes de ventilation des transformateurs et de refroidissement des containers génèrent un léger bruit. Le projet respectera la réglementation en vigueur concernant les émissions. Des mesures seront réalisées en phase d'exploitation pour en vérifier la conformité.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Sans objet
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Sans objet
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Sans objet
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Sans objet
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Sans objet
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet n'émet pas de lumière pendant l'exploitation. Un système d'éclairage sera présent pour garantir l'accès au site et réaliser des opérations de maintenance exceptionnelles. Il sera allumé seulement lors de la présence de personnes sur site (très rarement).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Sans objet
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒
Engendre-t-il des rejets liquides ?		☐	☒	Sans objet
Si oui, dans quel milieu ?		☐	☒	Les eaux de pluies seront gérées et infiltrées sur la parcelle

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Sans objet
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Sans objet
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	La zone de projet est isolée dans un contexte bocager et de petit bois, en retrait des crêtes exposées. Il ne sera visible qu'à proximité immédiate et sans inter-visibilité ou co-visibilité avec des éléments de patrimoine architectural, culturel, archéologique ou paysager. Annexe 2 Carte Sites et paysage Le Monument Historique Classé le plus proche est l'Ancienne Abbaye Blanche à Neufbourg situé à 2 km. Le traitement paysager prévu des abords (merlon paysager et
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	La modification se limitera à la surface d'emprise du projet : 0,75ha sera retirée de la surface d'exploitation du GAEC propriétaire du terrain.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Sans objet

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Sans objet

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

La proximité immédiate du poste limitera les travaux de raccordement RTE à une tranchée de 160 m environ en bord de voirie.

Les installations seront insonorisées. Des mesures seront réalisées en phase d'exploitation pour en vérifier la conformité.

Un merlon paysagé de stockage des terres sur les flancs ouest et sud du projet permettra de réduire les impacts paysagers et acoustiques.

La plantation d'une haie champêtre sur toute la périphérie du projet (275m) fermera les vues sur celui-ci depuis les routes communales de la Riffaudais au sud et de la Minardière à l'ouest.

Un caniveau interne aux zones aménagées et des noues d'infiltration en bordure conduiront les eaux de pluie à un bassin d'infiltration situé en bas de la parcelle en limite est du projet. Le dimensionnement de l'ensemble sera réalisé au terme d'une étude hydrologique en amont de la phase d'exécution du projet (le projet et le bassin versant qu'il recoupe couvre une surface d'environ 9 000m²).

Le projet respectera l'arrêté relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2925 "accumulateurs (ateliers de charge (D))

La zone de charge sera étanche et un bassin de récupération des eaux d'extinction est prévu en cas d'incendie.

Le démantèlement complet est prévu au terme de l'exploitation (30 ans), avec la mise en place d'une garantie financière de démantèlement avant la fin de vie. Les terres stockées sur le site seront remises en place.

7 Auto-évaluation (facultatif)

i Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le terrain concerné par le projet est un terrain agricole cultivé en grande culture dont la partie en zone humide sera strictement évitée. L'accès est direct depuis la route communale qui borde le site sans besoin de coupe de haie pour pénétrer dans la parcelle. La zone se trouve à distance de tout zonage de protection ou d'inventaire.

L'environnement immédiat de la parcelle (haie, bosquet et boisement) et les mesures prévues (merlon de terre paysagé, plantation d'une haie périphérique) permettront une bonne insertion paysagère et limiteront fortement la présence de la centrale vis à vis des habitats temporaires proches.

Nous ne jugeons donc pas utile de réaliser une étude d'impact pour confirmer l'absence de risque majeur sur ce projet.

Le nécessaire au moment du permis de construire pour apporter toutes les informations nécessaires concernant

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Carte du milieu Naturel	☒
2	Carte Trame Verte et Bleue	☒
3	Carte des Zones Humides	☒
4	Carte des Site et paysage	☒
5	Rapport géorisque	☒

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom FONTES

Prénom JEROME

Qualité du signataire Président

À FABREGUES

Fait le 2 / 8 / 07 / 20 / 25

**JEROME
FONTES** Digitally signed
by JEROME
FONTES
Date:
2025.07.28
17:12:41
+02'00'

Signature du (des) demandeur(s)